

# PRODUITS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE INTERDITS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

lors des activités soumises à permission sur le domaine public de la Ville de Genève et ses marchés

## PRODUITS NON AUTORISÉS



Sachets en plastique



Pailles en plastique et bâtonnets mélangeurs en plastique



Gobelets, verres en plastique ou en carton enduit d'un film plastique



Assiettes, bols en plastique ou en carton enduit d'un film plastique



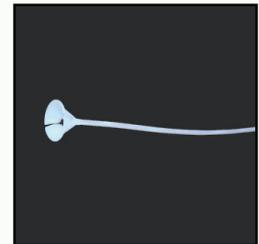
Couverts en plastique



Moyens de fermeture et couvercles en plastique



Récipients en plastique pour aliments à consommation immédiate



Tiges de ballon de baudruche en plastique



Ces produits fabriqués en plastique oxo-dégradable et oxo-biodégradable sont également interdits.

## PRODUITS AUTORISÉS

- Produits réutilisables.
- Produits compostables selon la norme **EN13432**, tels que **bagasse, PLA, C-PLA**.

**Tout objet ou son emballage doit être muni de l'un des logos suivants ou comporter la norme EN13432 afin d'être considéré comme autorisé.**



EN13432

- Produits en papier et en bois.
- Bouteilles de boissons en PET.

